

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte. Elle s'adresse à tous ceux qui fréquentent la structure, enfants et adultes.

DANS LA STRUCTURE

- ❖ Les encadrants de la structure devront éviter **de faire la bise aux enfants**. Ils se **serreront la main** ou instaureront un « **tchek** » dès le début de l'année sportive.
- ❖ **Aucun encadrant ne devra se trouver isolé** avec un enfant dans les vestiaires, aux toilettes ou pour prodiguer des soins. D'une manière générale, dans **tout endroit clos**.

DANS LES VESTIAIRES

- ❖ L'accès au vestiaire est **strictement réservé aux encadrants** en charge des enfants et aux **parents sollicités** par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent **devra en faire la demande** auprès de l'encadrant en charge de son enfant.
- ❖ Tout parent qui entrera dans le vestiaire **s'occupera uniquement de son enfant** ou d'enfant dont il **aura la charge**. L'éducateur devra au préalable **avoir été informé** de cette responsabilité.
- ❖ Un enfant qui ne sait pas se laver **seul, se douchera chez lui**.
- ❖ Si un enfant souhaite **se doucher en sous-vêtement**, il faut **respecter sa pudeur** et ne pas l'obliger à se mettre nu.
- ❖ **Les portes du vestiaire devront rester fermées** pendant que les enfants se **changent** ou se **douchent**.
- ❖ **Les encadrants ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants**.
- ❖ **Les téléphones portables devront être éteints** dans les vestiaires.

EN DÉPLACEMENT

- ❖ Lors de déplacement et de covoiturage, **les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule**. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- ❖ Lors de déplacement comprenant des nuitées, **aucune mixité de genre et d'âge dans la répartition des chambres** des enfants.
- ❖ **Aucun encadrant ne dormira dans les chambres avec les enfants**.
- ❖ Lors de déplacement en bus, **des encadrants devront s'installer au fond du bus**.

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W401004386 à la Préfecture de Mont de Marsan
N° SIREN / SIRET : 804 755 841 00017 - Catégorie juridique : 9220 Association déclarée



www.colosseauxpiedsdarqile.org



COMMUNICATION

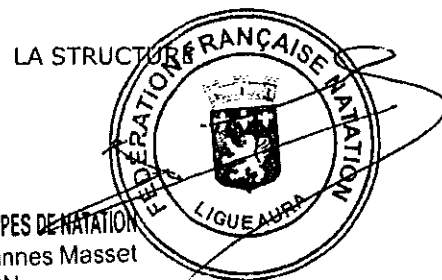
- ❖ En dehors des **photos officielles** de la structure, il sera **interdit de se prendre en photo avec un enfant**. Le droit à l'image oblige les structures à faire signer une autorisation parentale.
- ❖ **Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux** entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles, **devront être faits au travers des supports officiels** (site internet, page officielle, Twitter...).
- Il est **fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses propres réseaux sociaux**.
- ❖ Lors de contact par SMS entre l'encadrant et les enfants, **les parents devront être mis en copie** afin d'éviter toute ambiguïté.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions et nous engageons à les respecter.

Le 03.02. / 2020

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Association Colosse aux Pieds d'Argile
39 Avenue de la Liberté
40990 St Paul les Vaux
05.58.97.85.23 / 07.50.15.47.10
W401004386



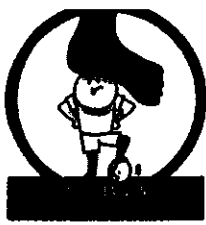
LIGUE AUVERGNE - RHÔNE - ALPES DE NATATION
Bât. 5 - 24 Avenue Joannes Masset
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 13 99
SIRET : 828 474 148 00016

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W401004386 à la Préfecture de Mont de Marsan
N° SIREN / SIRET : 804 755 841 00017 - Catégorie juridique : 9220 Association déclarée



www.colosseauxpiedsdargile.org





LA CONVENTION DES COLOSSES

La présente convention est signée pour :

1 saison 2 saisons 3 saisons 4 saisons

Les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Engagement de Colosse aux pieds d'argile

L'Association Colosse aux pieds d'argile s'engage à :

- ❖ Sensibiliser les licenciés de 5 à 15 ans au sein de vos structures, sur demande de celles-ci et après validation d'un devis d'intervention à leur charge,
- ❖ Intervenir gratuitement au sein de votre structure à votre demande et auprès de l'ensemble des usagers de celles-ci, parents et enfants en cas de suspicion de faits d'agression ou en présence de tels faits. Seuls les frais de déplacements seront à votre charge,
- ❖ Aider et accompagner les victimes d'agressions sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage ainsi que les victimes collatérales au sein de votre structure,
- ❖ Vous accompagner en cas de signalement, durant toute la procédure, pour intervenir en réaction à des témoignages afin d'échanger pour apaiser les interrelations de l'ensemble des acteurs associatifs,
- ❖ Vous mettre en relation avec la gendarmerie, la police ou tous autres services juridiques,
- ❖ Vous mettre en relation avec des psychologues-victimologues,
- ❖ Vous mettre en relation avec un avocat spécialisé en ce domaine,
- ❖ Vous accompagner dans l'utilisation et la communication de la Charte Colosse et de sa mise en place,
- ❖ À informer, par le biais d'une fiche navette à destination de votre Fédération, tout signalement en cas de suspicion ou de faits avérés relatés directement à l'Association Colosse aux pieds d'argile.

Le club qui ne ferait pas de signalement de cas avérés ou suspects comme le prévoit les articles 434-1 et 434-4 du Code Pénal, se verrait retirer son adhésion à l'Association Colosse aux pieds d'argile et signaler aux autorités compétentes.

- ❖ Fournir son logo sous toutes ses déclinaisons afin de l'intégrer à vos supports numériques,
- ❖ Communiquer votre engagement à nos côtés sur l'ensemble de ses supports de communication (Facebook, Twitter, site internet...)
- ❖ Vous accompagner dans l'utilisation et la communication de la Charte Colosse

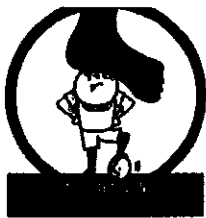
Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W401004386 à la Préfecture de Mont de Marsan
N° SIREN / SIRET : 804 755 841 00017 - Catégorie juridique : 9220 Association déclarée



www.colosseauxpiedsdargile.org



D.P.



ARTICLE 2 : Engagement de la structure adhérente

L'adhérent s'engage à :

- ❖ Inclure sur son site internet, le lien pour accéder au site de l'Association Colosse aux pieds d'argile,
- ❖ Signer la « Charte de bonne conduite »,
- ❖ Respecter et faire respecter la « Charte de bonne conduite »,
- ❖ Informer tous ses éducateurs, entraîneurs, bénévoles et parents de cet engagement et de son contenu,
- ❖ Mettre en place les affiches indéchirables « Les Consignes des Colosses » dans les vestiaires à hauteur d'enfant,
- ❖ Mettre en place les affiches 40X60 dans les parties communes,
- ❖ Mettre en place les stickers « Nous on s'engage » sur les portes d'entrée de la structure,
- ❖ Distribuer les guides des Colosses à tous ses licencié(e)s âgés de 5 à 15 ans après un entraînement. Ce guide est à ramener en famille et à faire découvrir avec les parents. L'entraînement suivant, l'éducateur devra demander aux enfants « qui a lu le guide ? » et non pas « qui n'a pas lu le guide ? ». Nous vous demanderons donc d'avoir un œil plus vigilant sur l'enfant n'ayant pas lu le guide et comprendre pourquoi ce fait.

IMPORTANT : Seul le club dont un membre aura participé à une sensibilisation et/ou une formation (via sa ligue, son comité ou toute autre structure) recevra et distribuera le Guide des Colosses à destination des jeunes licenciés et le guide des encadrants à destination des encadrants.

- ❖ Fournir les preuves de mise en place des affiches et de la distribution des guides (deux photos), et à mettre le logo de l'association sur leur site,
- ❖ Informer l'Association Colosse aux Pieds d'Argile, par le biais d'une fiche navette, de tout signalement en cas de suspicion ou de cas avéré,

Tout signalement d'un club fera automatiquement l'objet d'une fiche navette entre votre Fédération et l'Association Colosse aux pieds d'argile, comme spécifié dans la convention fédérale.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions et nous engageons à les respecter.

Le 03 / 02 / 2020

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE
Association Colosse aux Pieds d'Argile
39 Avenue de la Liberté
40990 St Paul les Dax
05.58.97.85.23 / 07.50.85.47.10
W401004386

LIGUE AUVERGNE - RHÔNE - ALPES DE NATATION
Bât. 5 - 24 Avenue Joannes Masset
69009 LYON
LA STRUCTURE
TEL : 04 78 83 13 99
SIRET : 828 474 148 00016

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W401004386 à la Préfecture de Mont de Marsan
N° SIREN / SIRET : 804 755 841 00017 – Catégorie juridique : 9220 Association déclarée



www.colosseauxpiedsdargile.org

